Programme de Formation

Formation pour Habilitation électrique - BE Manœuvre – (Manœuvres d'exploitation en basse tension) - Formation initiale

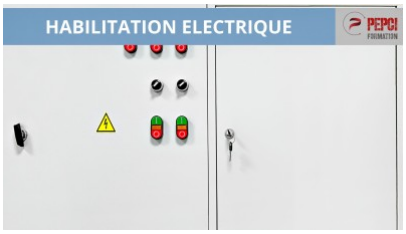

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Personnel non-électricien souhaitant recycler la formation Habilitation Electrique BS ou BE Manoeuvre.

N.B. : le cas échéant, **l'habilitation BE Manœuvre**, est dédiée aux **manœuvres d'exploitation sur des installations électriques basse tension**. La formation **ne vise pas l'autonomie décisionnelle**, ni la réalisation de mesures ou d'essais électriques.

Les opérations de **mesurage électrique sous tension (BE Mesurage)** ne sont pas incluses et relèvent d'habilitations distinctes.

Prérequis

- Avoir déjà suivi la formation initiale correspondant BS / BE Manoeuvre.
- Connaître l'environnement électrique concerné par les manœuvres.

On rappelle que la durée préconisée pour un recyclage est de 3 ans.

Attention, si le profil ne correspond pas : **avis employeur défavorable possible**.

Nature de la formation :

Références réglementaires

- Norme **NF C 18-510** en vigueur et amendements,
- Code du travail – prévention du risque électrique.

Formation réglementaire en prévention du risque électrique, conforme à la norme **NF C 18-510**, alternant apports théoriques, mises en situation et analyse de situations de travail.

Formacode : 24049 - Habilitation Electrique

Spécialités de formation (Code NSF) : 255 - Electricité, électronique (non compris automatismes, productique)

La formation est dispensée en **langue française**.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- identifier les risques électriques liés aux manœuvres d'exploitation en basse tension,
- comprendre le rôle, les limites et les responsabilités du **BE Manœuvre**,
- Savoir vérifier et utiliser les EPI nécessaires
- Savoir identifier les matériels électriques dans leur environnement.
- exécuter des manœuvres ordonnées en sécurité (ouverture, fermeture, réarmement),
- appliquer strictement les consignes écrites et orales,
- réagir de manière appropriée en cas d'anomalie ou de situation dangereuse,
- adopter une posture professionnelle conforme aux exigences de la norme NF C 18-510. (Pas d'autonomie décisionnelle, ni la réalisation de mesures ou d'essais électriques.)

Description

Module 1 - Thèmes communs formation initiale (Durée indicative 4,5 h dont ***2 h consacrées à la pratique***)

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance... Domaines de tension (B/HT)
- Enoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Accidents d'origine électriques (retour d'expérience)
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaitre les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Caractériser, identifier , contrôler et utiliser les équipements de protection collective.
- Mettre en oeuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques lés à sa manipulation (échelle, outils à main...).
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électriques. Conduite à tenir :
  - en cas d'anomalie,
  - en cas d'accident électrique,
  - en cas d'incident ou d'alerte
- Evaluer le risque électrique et mettre en oeuvre les mesures de prévention.

Module 6 - Thèmes spécifiques aux manoeuvres (Durée indicative 8 h dont ***2 h consacrées à la pratique***)

- Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques+ et leur fonction.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.
- Connaître les limites de l'habilitation symbole "BE" (manoeuvres permises).
- Evaluer les risques liés aux manoeuvres, mettre en place les mesures de prévention et appliquer les instructions de sécurité.
- Connaître les acteurs concernées par la manoeuvre :
  - Chargé d'exploitation électrique,
  - Chargé de consignation.
- Echanger les informations et les documents pertinents avec le chargé d'exploitation ou le chargé de consignation.

Temps Théorique / Pratique : Durée indicative 12,5 h dont ***4 h mini consacrées à la pratique***

Les durées et contenus sont construits sur la base des recommandations INRS (ED 6127 – 2020), incluant un temps minimal de mises en situation pratiques.

Évaluation et avis employeur 1,5h environ

- ➤ Évaluation théorique - Savoirs : 15 questions sous forme de QCM ou questions orales, avec un minimum de 70% de bonnes réponses pour valider l'évaluation.
  - ➔ Évaluation pratique / Savoir-faire :
    - Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation ou d'un ouvrage (armoire, local, sur chantier, ou en champ libre et savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
    - Avoir un comportement adapté à la situation (/risques).
    - Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
      - Chantier,
      - travaux,
      - exploitation électrique, consignation
      - ou de son employeur.
    - Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les EPI.
    - Réaliser une manoeuvre d'exploitation ou de consignation dans le respect des instructions et documents (fiche de manoeuvre, etc.).

Émission de l'**avis employeur** :

- ➤ favorable,
- ➤ favorable avec restrictions,
- ➤ défavorable

L'habilitation n'est jamais automatique.

EPI

EPI utilisés dans le cadre de l'habilitation BE Manoeuvre

Dans le cadre de l'habilitation BE Manoeuvre, des équipements de protection individuelle adaptés aux interventions simples en basse tension sont présentés et utilisés en formation.
Ces équipements incluent notamment :

- ➤ gants isolants classe 00, avec surgants de protection,
- ➤ tapis isolant conforme aux normes en vigueur,
- ➤ protection du visage (visière ou écran facial) lorsque le contexte d'intervention le justifie,
- ➤ équipements de protection liés à l'environnement de travail (chaussures de sécurité, casque selon le contexte).

Le rôle, les limites et les conditions d'utilisation de chaque EPI sont explicités.
Les EPI ne constituent pas une autorisation à dépasser le périmètre de l'habilitation BE Manoeuvre.
Sauf stipulations contraires, les EPI sont fournies par PEPCI Formation.

Modalités pédagogiques

- ➤ Mode(s) : Plénière, Groupe ou Individuel.
- ➤ Méthode(s) : apports théoriques, échanges dirigés, démonstrations, mises en situation, analyse des cas terrain.

L'apprentissage pratique est basé sur l'acquisition progressive des comportements et raisonnements de prévention, au cours d'une succession de mises en situation et d'exercices pédagogiques.

Chaque demie journée est ponctuée d'une pause de 10 à 15 mn. Une pause déjeuner de 60 mn est également prévue.

Moyens et supports pédagogiques

- Salle de cours avec tableau numérique ou similaire.
- Supports d'animation (Powerpoint, vidéos ...)
- Plateforme pédagogique :
  - installations pédagogiques BT,
  - équipements électriques représentatifs,
  - EPI et EPC mis à disposition par PEPCI Formation,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires.

En cas de formation intra-entreprise, la mise à disposition des moyens par PEPCI Formation devra être indiquée dans la convention de formation. A défaut, ceux-ci sont de la responsabilité du donneur d'ordre. Dans tous les cas, les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.

Pour les formations inter, les équipements de protection individuelle (EPI) et le matériel nécessaires à la formation sont mis à disposition par **PEPCI Formation** pour les exercices pédagogiques et les mises en situation.

Lorsque cela est pertinent, les apprenants peuvent être invités à apporter leurs propres EPI ou outils afin de :

- vérifier leur conformité,
- apprendre à lire les marquages,
- comparer avec le matériel pédagogique,
- identifier d'éventuelles non-conformités.

Cette approche permet de faire le lien entre la formation et la réalité du terrain.
L'objectif n'est pas d'évaluer une marque ou un modèle, mais de vérifier que le matériel utilisé est **adapté, conforme et correctement employé;** il n'y a aucune obligation.

Formateurs

Formateur en prévention des risques professionnels, disposant des compétences pédagogiques et techniques adaptées à la formation dispensée, titulaire d'une attestation de compétence spécifique à cette formation et justifiant d'une expérience significative en environnement électrique et/ou industriel.
Le formateur intervient dans le respect du périmètre strict de l'habilitation visée et des limites normatives associées.
Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires, et intégrons les retours d'expérience de nos clients et stagiaires afin de garantir un niveau constant de qualité pédagogique et de cohérence avec les pratiques professionnelles.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation théorique et pratique (Se reporter au contenu du programme de formation)
- Attestation de formation
- Avis employeur PEPCI avec Proposition d'habilitation BE manoeuvre dans le périmètre formé.
- La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisés par la signature des feuilles de présence.

Informations sur l'admission

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation.
Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Informations sur l'accessibilité

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)